

Le Fonds de dotation « Agir – Handicap 94 »

Le Fonds a été créé en 2015 par trois associations

- *Apogei 94, association de gestion d'établissements et de services pour l'accompagnement de personnes handicapées mentales, psychiques ou souffrant de troubles autistiques*
- *Apei 94 et Institut Seguin; association parentale de personnes handicapées mentales à l'origine de la création en 2002 d'Apogei 94*

Le Fonds de dotation a pour objet :

- *de soutenir et de participer à la création et au développement de structures d'accueil ou de soins nécessaires au bien être des personnes handicapées mentales, psychiques ou atteintes de TSA (troubles du spectre autistique).*
- *De contribuer aux actions associatives et/ou familiales pouvant faire progresser et améliorer les accompagnements de ces handicaps tant auprès des personnes elles-mêmes que de leurs familles.*

Afin de réaliser son objet, le Fonds de dotation fait appel à la générosité de donateurs en recevant, gérant et capitalisant des biens et des droits de toutes natures qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable.

Le fonds est administré par un Conseil d'Administration qui définit sa politique et il est conseillé par un Comité Consultatif d'Investissement composé de personnalités indépendantes.

En 2017, le Fonds a pris une nouvelle dimension en bénéficiant d'un apport partiel d'actifs de l'Apei 94 suite à la fusion -absorption de cette association par Apogei 94 et en bénéficiant des premiers dons et successions.

Le fonds a dans le même temps engagé ses premières actions.

A fin 2017 la situation du Fonds est la suivante :

Actifs

<i>Immeubles</i>	600 000 €
<i>Installations et matériel</i>	50 000 €
<i>Créances (2018 et 2019)</i>	400 000 €
<i>Disponibilités bancaires</i>	870 000 €
Total	1 920 000 €

Engagements pris par le Conseil d'Administration en 2017

Financement sur 5 ans

- | | |
|---------------------------------|----------|
| - <i>d'un Centre de loisirs</i> | 50 000 € |
| - <i>d'activités sportives</i> | 25 000 € |
| - <i>de réunions festives</i> | 25 000 € |

Dotation financière

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| - <i>Construction de deux foyers</i> | 300 000 € |
|--------------------------------------|-----------|

(100 personnes à Rosebrie)

Total **400 000,00 €**